

Décision

Générale

colonial

Décision n° 252 27 fevrier 1953

n° 252 27

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date de publication
27 février 1953

Date du numéro
1 avril 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Boivin est agréé en qualité d'Agent spécial de la Compagnie d'assurances « L'Union », autorisée à pratiquer en Côte Française des Somalis les catégories d'opérations prévues aux paragraphes 8. 9, 10. 11. 12, 15, 16 et 18 de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938. En présente décision aura effet à compter de la date de sa parution.